

1. Brève présentation

Le présent chronogramme donne une projection du temps nécessaire pour la réalisation des activités non entamées du processus électoral. Il est composé d'une série d'activités dites critiques et des activités cumulatives. Les activités critiques doivent être réalisées successivement. Elles déterminent la durée du processus et sont en couleur rouge. Les autres activités se feront de manière cumulative. Le chemin critique de ce chronogramme est de 8 mois au bout desquels, il est possible de tenir un premier tour de scrutin. Tout retard causé dans l'exécution de ces activités engendrerait un glissement systématique du temps du chronogramme. On retient trois grandes séquences :

1. Le cadre réglementaire 15 jours

Cette partie est une des conditions préalables à la relance des opérations de Révision Systématique des Listes Electorales(RSLE). Il s'agit de :

- L'élaboration et l'approbation par la CEINIT du mode opératoire pour la Révision Systématique des Listes Electorales(RSLE).
- Prendre tous les textes qui cadrent l'opération sur le plan juridique.

Pendant cette semaine se poursuivent les opérations d'installation des délabrements de la CENIT.

2. Opérationnalisation de la CENI-T 15 jours

La deuxième quinzaine qui suit l'élaboration du cadre réglementaire sur la RSLE est une période critique. Elle est surtout consacrée à :

- La finalisation de l'opération de mise en place des démembrements et des structures techniques de la CENIT.
- La formation de la CENIT et de ses démembrements sur le mode opératoire retenu pour la RSLE. Si le mode opératoire approuvé n'est pas disponible à cette période, un glissement du chemin critique est évident.

Au cours de cette période une relecture du règlement intérieur aura lieu pour ajuster le fonctionnement de la CENIT et celui de ses structures techniques aux besoins du processus électoral de sortie de crise.

3. Les questions techniques et logistiques 49 jours

Le règlement des questions techniques et logistiques est une phase déterminante. Elle concerne :

- La révision du logiciel « SIGEM » pour l'adapter aux nouvelles configurations technologiques recommandées pour l'amélioration du système de contrôle et au nouveau format des carnets recensement.
- Commande et réception de l'équipement et des fournitures nécessaires à la RSLE (709 ordinateurs, les tables et les chaises pour équiper les centres informatiques régionaux et au niveau des districts, environ 250, 000 carnets de recensement, des listings, des cartes d'électeurs vierges, des serveurs, des imprimantes...
- Déploiement de tous les équipements et fournitures acquis au niveau des districts et des régions.
- La formation et le déploiement des agents recenseurs, des saisies et les chefs de centres informatiques régionaux et districts.

D'autres activités sont parallèlement menées et qui sont très lourdes. Il s'agit du recrutement de 20144 agents recenseurs et 2244 opérateurs de saisie. Il faut former ces agents, en même temps que les 141 chefs des Centres Informatiques Régionaux et districts et les 17755 chefs de Fokontane.

Si les agents recenseurs, les opérateurs de saisie et les autres personnels ne sont pas recrutés et formés, le parc de saisie n'est pas disponible, la phase de collecte des données ne sera pas possible.

4. Le recensement électoral (30 jours)

Le recensement électoral est la première étape de mise en œuvre de la Révision Systématique de la Liste Electorale (RSLE). Il consiste à déployer un grand nombre d'agents recenseurs (20144) pendant une période d'un mois pour relever, porte à porte, les données alphanumériques des électeurs. Cette phase est suivie d'une succession d'opérations de saisie, déboullonnage et de contrôle des données et des différentes strates d'assainissement et du contentieux de la liste électorale.

Seule l'activité de recensement, constitue une tâche critique des opérations de Révision Systématique de la Liste Electorale (RSLE). Le reste des activités se font simultanément avec d'autres activités opérationnelles du processus. La cible visée est de 10, 000,000 d'électeurs.

5. La gestion des candidatures 22 jours

Au bout du trentième jour de collecte des données par les agents recenseurs, les opérations de dépôt des candidatures sont lancées. Un délai technique de 10 jours est imparti aux opérations d'enregistrement des candidatures. 12 jours de délai légal sont consacrés au contentieux et l'arrêtage de la liste des candidatures.

6. Bulletins Uniques et autres imprimés (106 jours)

Les activités préparatoires au scrutin occupent la première place des étapes critiques du processus (44 % du chronogramme). Elles sont constituées essentiellement de :

- Production des bulletins uniques de vote et d'autres imprimés électoraux (délais incompressibles et très serrés pour les bulletins).
- toute la logistique électorale : A partir de la date de la fin de production des bulletins de vote (8 semaines), les bulletins de vote, KIT, isoires et urnes seront déployés au niveau des régions. Ce matériel attendra la finalisation et l'impression des listes électorales et des cartes d'électeurs, à ce niveau, pour être déployés ensemble, dans les fokontanes, une semaine avant le scrutin. Le long délai constaté à ce niveau est justifié par l'attente de la production de la liste définitive au niveau des régions (la liste et les cartes disponibles 10 jours avant le scrutin).

Il faut rappeler que d'autres activités concomitantes se déroulent en même temps. Il s'agit de toutes les opérations de contrôle et de finalisation et d'impression de la liste électorale, La campagne électorale et la mise en œuvre de tous les programmes-cadre du processus dont la formation, l'éducation citoyenne et la sécurisation du processus.

7. pause (1 à 2 jours).

Répartition des jours du chemin critique par activités

